

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2023 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-047**

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne l'encadrement de la conversion d'un usage de la classe d'usages "H5-habitation collective" vers d'autres types d'usages et la révision de diverses dispositions d'application générale relatives à cette classe d'usages »

Ce règlement a été jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Un certificat de conformité a été délivré le **2 mai 2023** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ce règlement et celui-ci est entré en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 4 mai 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj

*Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*